

Intervenant une ultime fois au Sénat le 8 juillet, Jean-Pierre Sueur a justifié l'abstention de son groupe sur la proposition de loi relative au démarchage téléphonique par le fait que, malgré un certain nombre d'améliorations, ce texte ne prévoyait toujours pas le consentement explicite des usagers (contrairement à ce qui est en vigueur dans onze pays d'Europe) et que le préfixe spécifique qui avait été introduit par le Sénat en seconde lecture a été repoussé par la majorité de la commission mixte paritaire.

>> [Lire son intervention](#)

>> [Voir la vidéo](#)

>> [Lire la dépêche AFP](#)